

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2594

26 octobre 2011

SOMMAIRE

AB Peinture S.à r.l.	124470	Johnson Controls Luxembourg Holding and Finance S.à r.l.	124510
Advisory & Finance S.A.	124511	Kahler (Investissements) S.à r.l.	124491
A & F S.A.	124511	Kala Tan Teachings	124491
Aircraft Solutions Lux XI S.à r.l.	124501	KBC Participations Bonds	124491
Albany Molecular Luxembourg S.à r.l. ..	124466	KBC Participations Renta	124491
AltaFund Value-Add I	124487	KBC Participations Renta B	124491
Générale Sols S.à r.l.	124471	Kebel Invest S.à r.l.	124492
Genossenschaft Gewerkschaftsheim Rümelingen	124472	Kiggen Chauffages Sanitaires S.à.r.l.	124492
Getin International S.à r.l.	124466	Kiwi S.A.	124499
GI-Gasification International (Luxembourg) S.A.	124471	KPMG Peat Marwick	124499
GM Lux Consulting S.A.	124471	La Main d'Or S.A.	124500
Grapy S.A.	124472	Lampe International S.A.	124500
Grapy S.A.	124472	La Poja	124500
Harze JY s.à r.l.	124473	La Poja	124500
HeidelbergCement Holding S.à r.l.	124472	Lavalle S.A.	124501
Hollen S.à r.l.	124473	Leader International E-Solutions	124501
Home-Energy-Research	124486	Lellig Immo S.A.	124511
Howald Services S.A.	124486	Lënster Energie S.à r.l.	124499
Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l.	124473	Logic Park Europe Sàrl	124509
Hypernet S.A.	124473	Lussy s.à r.l.	124509
Hypernet S.à r.l.	124473	Lux Business Management S.à r.l.	124509
Ilix Holding S.A.	124485	Luxembourg Offshore Management Company S.A.	124510
Ilyoson S.A.	124486	Luxembourg Offshore Management Company S.A.	124510
Immobilière DE LA FONTAINE A.G. ...	124486	Lux Konzern S.à.r.l.	124511
Immobilière Ehlinger S.A.	124487	Lux Tech Invest S.A.	124512
Immobilière Petite Nanserote S.A.	124487	M.O. Reinsurance S.A.	124511
Information Technology Masters International S.A.	124487	Nordea Life & Pensions Investments Norway S.à r.l.	124473
Innov Concept S.A.	124487	Nordea Life & Pensions Investments Norway-SICAR- S.à r.l.	124473
Institut la Maison de la Beauté S.à r.l. ...	124486	Panev S.A.	124512
Irama S.A.	124490	PTREL Management S.à r.l.	124492
Isiwis S.à r.l.	124490	Tiotu S.A.	124512
ITbyCLOUD SE	124466		
Jewa Invest SA	124491		

Getin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.042.825,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.395.

Par résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 août 2011 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Le siège social de la Société a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- L'adresse professionnelle de Monsieur Christophe Davezac et Madame Géraldine Schmit, gérants de la Société, est transférée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011124723/16.

(110143908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.207.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011125752/9.

(110145308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

ITbyCLOUD SE, Société Européenne.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 164.124.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den zwölften Oktober;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes "factum ventures S.A.", mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, op der Heckmill, deren Eintragung beim Handels- und Firmenregister anhängig ist,

hier rechtmäßig vertreten durch ihren alleinzeichnungsberechtigten Alleinverwalter Herrn Dr. Ralph Peter MOOG, Diplom-Wirtschaftsingenieur, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 1. Mai 1958, wohnhaft in D-54317 Korlingen, 15, Tarforster Strasse.

2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes "bsr sports GmbH Sportmanagement, Rennsport und Coaching", mit Sitz in D-54340 Bekond, Drosselweg 5 (Bundesrepublik Deutschland), eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 41079,

hier rechtmäßig vertreten durch ihren einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Sascha BEITZEL, Geschäftsmann, geboren in Bekond (Bundesrepublik Deutschland) am 22. Dezember 1971, beruflich wohnhaft in D-54340 Bekond, Drosselweg 5.

Welche erschienenen Parteien, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Europäischen Gesellschaft, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Titel I - Name - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Zwischen den Vertragsschliessenden und allen Dritten, die später das Eigentumsrecht an den nachstehend geschaffenen und in der Folge noch zu schaffenden Aktien erwerben werden, wird eine Europäische Aktiengesellschaft ("Societas Europaea") unter dem Namen "ITbyCLOUD SE" gegründet (die "Gesellschaft").

Die Gesellschaft unterliegt der vorliegenden Satzung (im Folgenden die "Satzung"), sowie dem luxemburgischem Gesetz über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, insbesondere Artikel 60a-1 Abs. 2, in seiner jeweils geltenden Fassung, der Verordnung (EG) Nr. 2157/2001 vom 8. Oktober 2001 über das Statut der Europäischen Gesellschaft ("SE-VO") und aller zukünftig vom luxemburgischen Gesetzgeber in Bezug auf die Societas Europaea noch zu erlassenden Ausführungsgesetze einschließlich des Umsetzungsgesetzes zur EU-Richtlinie Nr. 2001/86.

Für Fragen, die in der SE-VO nicht oder nur teilweise geregelt sind, gelten die Vorschriften über die Aktiengesellschaften nach dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher (Großherzogtum Luxemburg). Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Vorstands der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaft ist gestattet, ihren Sitz und den Ort ihrer Hauptverwaltung nach Maßgabe von Art. 8 SE-VO innerhalb der Europäischen Union zu verlegen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Handel mit Software und Hardware im Bereich Informationstechnologie, Unternehmensberatung, Entwickeln von Lösungen und Software im Bereich Informationstechnologie. Darüber hinaus hat die Gesellschaft zum Zweck den Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen, sowie die Unternehmungsberatung und die Marketingberatung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Titel II - Kapital - Aktien

Art. 5. Das Kapitel der Gesellschaft beträgt hundertzwanzigtausend Euro (120.000,- EUR) und ist in tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je hundertzwanzig Euro (120,- EUR) aufgeteilt; es ist voll einbezahlt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien können weiterhin nach Wahl des Inhabers als Namens- oder Inhaberaktien ausgegeben werden.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes von 1915 ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III. Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von drei Mitgliedern verwaltet. Im Falle wo die Gesellschaft durch einen einzigen Aktionär gegründet wird, oder wenn bei einer Generalversammlung festgestellt wird dass die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, besteht der Verwaltungsrat aus einem Mitglied.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates brauchen nicht notwendigerweise Aktionäre der Gesellschaft zu sein. Ihre Amtsdauer wird von der Gesellschafterversammlung festgelegt, kann jedoch längstens sechs Jahre betragen; eine Wiederwahl ist möglich. Die die Verwaltungsräte ernennende Gesellschafterversammlung kann die Mitglieder des Verwaltungsrates jederzeit abberufen.

Bei Vakanz eines Verwaltungsratsstitzes steht den verbleibenden Verwaltungsratsmitgliedern das Recht zu, für dessen vorläufige Besetzung Sorge zu tragen, mit der Maßgabe, dass die endgültige Wahl durch die Gesellschafterversammlung bei der nachfolgenden Tagung vorgenommen wird.

Art. 7. Dem Verwaltungsrat obliegt die Befugnis zur täglichen Verwaltung der Gesellschaft und zur Führung der Geschäfte. Er entscheidet über alle Angelegenheiten, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehen und die nicht der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind. Alle Geschäfte welche fünfundzwanzig (25%) Prozent des Grundkapitals betragen, benötigen das Beschluss des Verwaltungsrats. Er trifft sich mindestens einmal vierteljährlich auf Einladung seines Vorsitzenden, um die Entwicklung der Geschäfte zu diskutieren, wobei zwischen jeder Sitzung mindestens zwei Monate liegen müssen. Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann Einblick in alle Unterlagen erhalten, die dem Verwaltungsrat zugehen.

Nach außen hin ist die Gesellschaft durch (i) die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates vertreten, von denen eine Unterschrift immer von dem geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied (Generaldirektor) stammen muss, oder durch (ii) die Einzelunterschrift des Generaldirektors rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen (1) Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse ganz oder teilweise übertragen.

Er kann eine oder mehrere Personen mit der Führung der Geschäfte sowie der Vertretung der Gesellschaft beauftragen. Die Übertragung der Vollmachten kann sowohl auf Mitglieder des Verwaltungsrates als auch auf Dritte, die nicht unbedingt Aktionäre zu sein brauchen, vorgenommen werden.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden, einen stellvertretenden Vorsitzenden und einen Schriftführer.

Zur Beschlussfähigkeit des Verwaltungsrates ist es erforderlich, dass eine Mehrheit der Mitglieder in der Sitzung versammelt oder vertreten sind, oder dass sie sich schriftlich oder fernschriftlich zu den Punkten der Tagesordnung rechtsverbindlich geäußert haben. Die Vertretung eines Mitgliedes des Verwaltungsrates kann nur durch ein anderes Mitglied erfolgen. Der Vertreter hat sich durch Vollmacht, die auch fernschriftlich sein kann gegenüber den anderen Mitgliedern des Verwaltungsrates auszuweisen.

Beschlussfassungen des Verwaltungsrates werden durch einfache Mehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet der Vorsitzende des Verwaltungsrates und in dessen Abwesenheit sein Stellvertreter.

Der Verwaltungsrat kann, wenn Eile geboten ist, auch mittels Zirkularbeschlüsse vorgehen, wobei die Beschlussvorlagen im Gesamtwortlaut den Mitgliedern im Umlaufverfahren zur schriftlichen Genehmigung zugesandt werden müssen.

Art. 9. Mit der Aufsicht und der Kontrolle der Tätigkeit der Gesellschaft und deren Buchführung werden ein oder mehrere Prüfungskommissare betraut, welche nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen.

Die Prüfungskommissare werden von der Generalversammlung ernannt, welche außerdem ihre Anzahl, ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, bestimmt.

Für den Fall, dass die Gesellschaft durch einen zugelassenen unabhängigen Wirtschaftsprüfer ("réviseur d'entreprises agréé indépendant") geprüft werden muss, entfällt die Funktion des Prüfungskommissars.

Titel IV - Jahresberichte - Gewinnverteilung

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 11. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Bücher abgeschlossen und es werden Jahresabschlüsse und Berichte erstellt, unter der Verantwortung des Verwaltungsrates.

Die Jahresabschlüsse begreifen eine Bilanz, eine Gewinn- und Verlustrechnung und deren Anhang, welche die gesetzlich vorgesehenen Angaben und Mitteilungen enthalten.

Die Jahresabschlüsse sind -zusammen mit dem Jahresbericht des Verwaltungsrates und dem Prüfungsbericht des Prüfungskommissars- der Gesellschafterversammlung zur Genehmigung vorzulegen.

Der Jahresbericht des Verwaltungsrates gibt Rechenschaft über die Geschäftsführung und Aufschluss über die wichtigsten Begebenheiten seit dem Vorjahresabschluss.

Art. 12. Der Verwaltungsrat unterbreitet der Gesellschafterversammlung Vorschläge über die Verwendung und Verteilung des Gewinnes, worüber ausschließlich die Gesellschafter bestimmen.

Der nach Abzug aller Kosten der Gesellschaft und nach Abschreibung verbleibende Aktivsaldo stellt den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage zuzuführen; diese Pflicht besteht solange, bis sich die gesetzliche Rücklage auf zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beläuft, wonach sie zunächst erlischt, jedoch wieder auflebt und bis zur vollständigen Wiederherstellung der Rücklage bestehen bleibt, wenn die Rücklage zu irgendeinem Zeitpunkt aus irgendeinem Grund unter die vorgeschriebene Mindestgrenze fällt.

Die Verwendung des Aktivsaldos unterliegt der Entscheidung der Hauptversammlung.

Falls die gesetzlichen Bedingungen erfüllt sind, kann der Verwaltungsrat im Laufe des Jahres Vorauszahlungen auf kommende Dividenden vornehmen.

Titel V - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Die ordnungsgemäß zusammengetretene Gesellschafterversammlung verkörpert die Gesamtheit der Gesellschafter. Sie entscheidet unumschränkt in sämtlichen Angelegenheiten.

Die Gesellschafterversammlung tritt so oft zusammen wie es die Gesellschaftsinteressen erforderlich machen. Sie kann vom Verwaltungsrat, vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates und vom Prüfungskommissar einberufen werden. Sie muss binnen einer Frist von einem Monat einberufen werden, jedes Mal wenn entweder zwei Verwaltungsratsmitglieder oder Gesellschafter, die nachweislich wenigstens zehn von Hundert (10 %) der ausgegebenen und sich im Umlauf befindenden

Aktien halten, dies verlangen mit Angabe der Tagesordnungspunkte. Dabei ist sicherzustellen, dass die Gesellschafterversammlung so rechtzeitig einberufen wird, dass sie innerhalb eines Monats abgehalten werden kann.

Jede Stammaktie berechtigt zur Abgabe einer Stimme, es sei denn, dass ein Gesellschafter von Einschränkungen betroffen ist, die sich aus der SE-VO bzw. aus dem Gesetz ergeben. Ein Gesellschafter kann entweder persönlich oder durch einen Bevollmächtigten an der Abstimmung teilnehmen.

Die ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlungen tagen unter dem Vorsitz des Verwaltungsratsvorsitzenden, bei dessen Abwesenheit unter dem Vorsitz seines Stellvertreters.

Die Protokolle einer Gesellschafterversammlung werden von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer und den Stimmzählern unterzeichnet, sowie von denjenigen Gesellschaftern welche es ausdrücklich beantragen. Die Anwesenheitslisten werden von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, den Stimmzählern und von den Aktionären und deren Bevollmächtigten gezeichnet.

Art. 14. Außerordentliche Gesellschafterversammlungen befinden über die Sitzverlegung in einen anderen EU-Mitgliedstaat, die Abänderung der Gesellschaftsstruktur, des Gesellschaftszweckes und allen anderen Satzungsänderungen. Sie werden vor Notar abgehalten und beschließen nach den eigens hierfür im Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften für Aktiengesellschaften vorgesehenen Einberufungen, Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen.

Die ordentlichen Gesellschafterversammlungen sind befugt über alle anderen Belange der Gesellschaft zu befinden. Sie treten zusammen ohne Anwesenheitsbedingungen zu erfüllen und beschließen nach einfacher Mehrheit der gültig abgegebenen Stimmen.

Einmal im Jahr findet eine ordentliche Gesellschafterversammlung statt. Die Abhaltung der jährlichen Gesellschafterversammlung erfolgt am zweiten Montag des Monats Juni um 10.00 Uhr in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes, an einem in den Einladungen zu bezeichnenden Ort. Sollte dieser Tag auf einen gesetzlichen Feiertag fallen, so findet die Gesellschafterversammlung am ersten darauffolgenden Werktag um dieselbe Zeit statt.

Die ordentliche Generalversammlung befindet über die Annahme der Jahresabschlüsse und Jahresberichte und die Entlastung der Gesellschaftsorgane.

Art. 15. Sind sämtliche Aktionäre zugegen oder vertreten, kann die Abhaltung einer Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung erfolgen.

Titel VI - Auflösung und Liquidation der gesellschaft

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung aufgelöst werden. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Hauptversammlung benannt werden, welche auch ihre Befugnisse und Vergütung festsetzt.

Titel VII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen der Verordnung (EG) Nr. 2157/2001 vom 8. Oktober 2001 über das Statut der Europäischen Gesellschaft auf alle einschlägigen Ausführungsgesetze sowie auf die aktienrechtlichen Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2012 statt.
- 3) Ausnahmsweise können der erste Vorsitzende sowie der Generaldirektor von der ersten Generalversammlung, welche den ersten Verwaltungsrat bestellt, ernannt werden.

Zeichnung und Einzahlung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass sämtliche Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1) "factum ventures S.A.", vorgeannt, fünfhundert Aktien,	500
2) "bsr sports GmbH Sportmanagement, Rennsport und Coaching", vorgeannt, fünfhundert Aktien,	500
Total: eintausend Aktien,	<u>1.000</u>

Alle vorgeannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von hundertzwanzigtausend Euro (120.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

124470

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr tausendzweihundert Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten erschienenen Parteien, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6783 Grevenmacher, 31, op der Heckmill.
2. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei (3) und die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
3. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Dr. Ralph Peter MOOG, Diplom-Wirtschaftsingenieur, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 1. Mai 1958, wohnhaft in D-54317 Korlingen, 15, Tarforster Strasse;
 - b) Frau Isabel MOOG - BÖCKELS, Verwalterin von Gesellschaften, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland) am 7. März 1963, wohnhaft in D-54317 Korlingen, 15, Tarforster Strasse;
 - c) Herr Walter WEBER, Anwendungsentwickler, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 12. Mai 1967, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Boemundstrasse 16.
4. Frau Gerlinde GRAFFÉ-KARL, Finanzbuchhalterin, geboren in Konz (Bundesrepublik Deutschland), am 16. Mai 1953, wohnhaft in D-54441 Wellen, am Sportplatz, 1B, wird zum Prüfungskommissar ernannt.
5. Gebrauch machend vom durch Punkt 3) der Übergangsbestimmungen vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Dr. Ralph Peter MOOG, vorgeannt, zum:
 - Vorsitzenden des Verwaltungsrates, und
 - Generaldirektor, mit der Befugnis die Gesellschaft in allen Umständen rechtmäßig durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.
6. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Generaldirektors und des Prüfungskommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2017.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den gesetzlichen Vertreter der erschienenen Parteien, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: R. P. MOOG, S. BEITZEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011 LAC/2011/45754. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144150/230.

(110167478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

AB Peinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.886.

L'an deux mille onze, le premier août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Kodjo AFANOU, peintre, né à Lomé (Togo), le 19 décembre 1960, demeurant à L-4945 Bascharage, 28, rue de Schouweiler, et
- 2.- Madame Maryline BELLO, maître peintre, née à Algrange (France) le 26 juin 1972, demeurant à F-57441 ANGVILLERS, 532, Boucle des Jardins,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "AB Peinture S.à r.l.", avec siège social à L-4392 Pontpierre, 6, route d'Esch, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1593 du 16 juillet 2011.
- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sub 1. et sub 2. sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social avec effet immédiat vers L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Strassen. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kodjo AFANOU, Maryline BELLO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2011. Relation GRE/2011/2910. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125759/38.

(110145403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Générale Sols S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 33, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 55.752.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126530/11.

(110145673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

GI-Gasification International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011126532/10.

(110145943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

GM Lux Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 93, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.074.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126534/10.

(110145884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Genossenschaft Gewerkschaftsheim Rümelingen, Société Coopérative.

Siège social: L-3721 Rumelange, 157, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.081.

Le bilan, le compte des profits et pertes et le rapport de révision au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 9 septembre 2011.

Pour GENOSSENSCHAFT GEWERKSCHAFTSHEIM RÜMELINGEN

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011126531/14.

(110145982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Grapy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.917.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 septembre 2011

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Grapy S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011126535/14.

(110145529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Grapy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Grapy S.A.

Signature

Référence de publication: 2011126536/12.

(110145530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

HeidelbergCement Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.343.508.010,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2011.

Référence de publication: 2011126538/11.

(110145807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Hollen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 312.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 136.416.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Hollen S.à r.l.

Référence de publication: 2011126539/12.

(110146069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 2.490.264,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126541/11.

(110145558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Hypernet S.A., Société Anonyme,**(anc. Hypernet S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 140.883.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126542/11.

(110145477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Harze JY s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 131.378.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011126544/11.

(110145897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Nordea Life & Pensions Investments Norway-SICAR- S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque, (anc. Nordea Life & Pensions Investments Norway S.à r.l.).**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.352.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Livsforsikringssselskapet Nordea Liv Norge AS, a company incorporated under the laws of Norway, having its registered office at Folke Bernadottesv. 38, 5147 Fyllingsdalen, Norway, registered under number 959 922 659,

represented by Mr Galiotto, private employee, residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the limited liability company (société à responsabilité limitée) NORDEA LIFE & PENSIONS INVESTMENTS NORWAY S.à r.l., with its registered office at 562, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 150352, incorporated by deed of the Me Moutrier, notary, on December 18, 2009, published in the Mémorial C number 222 of February 2, 2010,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to adopt the corporate object of an investment company in risk capital "société d'investissement en capital à risque (SICAR)", governed under the law of June 15, 2004, and to adopt the name "NORDEA LIFE & PENSIONS INVESTMENTS NORWAY-SICAR-S.à.r.l".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the appearing party decides to adopt the articles of association of an investment company in risk capital "société d'investissement en capital à risque" (SICAR) and to remodel the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

Art. 1. Form. There exists a "société à responsabilité limitée", limited liability company with fixed capital qualifying as a investment company in risk capital "société d'investissement en capital à risque", ("SICAR"), (the "Company"), governed by the present Articles of Association and by current Luxembourg Laws (the "Law"), and notably by the Law of June 15th 2004 relating to investment company in risk capital as amended (the "2004 Law") as well as by the Law of August 10th , 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

Art. 2. Name. The Company's name is NORDEA LIFE & PENSIONS INVESTMENTS NORWAY-SICAR-S.à r.l.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest its assets, directly and/or indirectly, in securities representing risk capital within the meaning of Article 1 of the 2004 Law and CSSF Circular 06/241 as amended or replaced from time to time in order to ensure for their investors the benefit of the result of the management of their assets in consideration for the risk which they incur and as further detailed in the prospectus of the Company (the "Prospectus").

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or partnership.

The Company may delegate, under its responsibility, part or all of its functions to local or foreign subsidiaries, branches or third parties. It may also delegate part or all of its functions to local or foreign investment advisors or other experts.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including the incorporation of subsidiaries, and notably to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed within the limits set forth by the Law.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office and place of management in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office and place of management may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of manager(s) of the Company. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution at a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that the manager(s) determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Duration. The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder of the Company.

Art. 6. Capital. The Company's capital is set at EUR 25,000.- (twenty five thousand Euro), represented by 2 (two) shares with a nominal value of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro).

The minimum subscribed capital of the Company, increased by the share premium, must reach EUR 1.000.000,- (one million Euro) within 12 months following the authorization of the Company by the Luxembourg financial Regulator.

The Company is an investment Company with fixed capital, meaning that the corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s), adopted in the same manner required for the amendment for the Articles of Association.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law and regulations provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company as more described in the Prospectus.

Art. 7. Shares. Shares are exclusively restricted to well-informed investors within the meaning of Article 2 of the 2004 Law and are issued in compliance with the 1915 Law.

The General meeting of shareholders, at its sole discretion, may decide to issue separate classes of shares (“Classes” or “Class”), which may carry different rights and obligations or any other characteristics that the General meeting of shareholders may decide from time to time.

The Board of Managers has full discretion to determine whether an investor qualifies or not for investment in a specific Class of shares.

Shares of each Class will be issued only in registered form.

Fractional shares may be issued up to three decimal places. Each whole share or fraction of a share is entitled to participate within the relevant Class, in the profits of and distributions by the relevant Classes and in its assets on liquidation or closure relating to the relevant Classes. In other respects, all shares have the same rights and privileges, except otherwise stated in this Prospectus.

Each whole share is entitled to one vote at all general meetings.

The Company recognizes only one single owner per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

No share certificates will be issued in respect of registered shares unless specifically requested. Registered share ownership will be evidenced by confirmation of ownership and registration on the Register of the Company.

Art. 8. Transfer and Conversion of Shares. The Company’s shares are freely transferable among shareholders.

Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer, in a general meeting, by the shareholders, representing three quarters of the share capital and provided that the new shareholders qualify as well-informed investors.

In case of transfer of the Company’s shares, the inscription of the transferee in the share register of the Company shall result in the transfer of all rights and obligations attached to the transferred shares, including but not limited to, the obligation to pay for any shares which would not have been paid up in full.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer by the shareholders representing three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse, being understood that they must qualify as a Well-Informed Investor..

All transfers of shares must be effected by written instrument signed by the transferor and containing the name of the transferee and the number of shares being transferred, or in such other manner or form and subject to such evidence as the Managers shall consider appropriate. The transfer will take effect on registration of the transferee as holder of the shares. The transferee will be required to give the warranties contained in the Company’s application form and thereafter hold shares with a minimum value as set out herein, and must also provide such additional information as the Company deem necessary.

Shareholders are not entitled to convert all or part of their shares of particular Class into shares of other Class(es) of shares (as far as available) without the prior approval of managers.

Art. 9. Redemption of Shares. Issued shares may only be redeemed by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholder(s), adopted in the same manner as required for the amendment of the Articles of Association.

Art. 10. Notes. The Board of Managers is authorised to set a program for the issue of notes at any time. In such cases, the terms and conditions of the notes and disclosures related to the note program will be set out in the Private Placement Memorandum of the Company.

Art. 11. Determination of the Net Asset Value. The Net Asset Value per share of each Class of shares is determined in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles at least once a year on each Valuation Date as determined in the Prospectus.

In addition, the Board of Managers may decide, on any Business Date, to determine a Net Asset Value to be used for information purpose only. The Net Asset Value will be expressed in the Reference Currency of the Company.

The Reference Currency of the Company is the Euro.

The Net Asset Value shall be determined by the Central Administration by dividing the value of the assets of the Company properly able to be allocated to such Class less the liabilities of the Company properly able to be allocated to such Class by the number of shares then outstanding in the Class (the “Net Asset Value per Class”) on the Valuation Date.

The Net Asset Value per share of each Class may be rounded up or down to the nearest two decimals of the reference currency of such Class of shares.

In case of issue of notes, the Board of Managers may decide to calculate for the relevant Classes of shares the following calculated asset values:

- A gross asset value:

The gross asset value is equal to the aggregate value of all assets.

- An adjusted gross asset value:

The adjusted gross asset value of the Company is equal to:

- the gross asset value, less
- all the liabilities or, and fees and expenses accrued but unpaid by the Company on the relevant valuation date, but excluding its liabilities under the notes.

The adjusted gross asset may be allocated on a prorata basis to the shares and notes issued by the Company.

- A Net Asset Value:

The Net Asset Value of the Company or a relevant Class of shares is equal to the adjusted gross asset value per share of such Class divided by the number of shares outstanding in such Class of shares.

The assets of the Company shall be deemed to include, without limitation:

- (i) All cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (iii) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments, units or shares of funds and similar other Assets owned by the Company or contracted by the investment manager on behalf of the Company (provided that the investment manager may make some adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- (iv) All stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (v) All interest accrued on any interest bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- (vi) The preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- (vii) The liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;
- (viii) Any amount borrowed and on a permanent basis, for investment purposes;
- (ix) All other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The Net Asset Value of the assets of the Company is based on the fair value and shall be determined as follows:

a) Units, shares or equity interests in underlying funds will be valued at their price resulting from the latest annual accounts of such underlying funds (the investments of which are generally valued based on valuation principles consistent with those established by the European Venture Capital Association (EVCA) and the annual accounts of which are generally audited). If appropriate, such price may be readjusted on the basis of any available unaudited periodical accounts published by such underlying funds after the publication of the audited accounts but prior to the applicable Valuation Day. The Board of Managers may rely, in order to calculate the Net Asset Value of the Company, on estimated net asset values provided by the underlying funds, provided that the Board of Managers has sufficient assurance that the valuation method used by the underlying funds for such estimated net asset value, materially corresponds to the one used for the official net asset value calculation of the underlying funds.

b) Liquid assets comprising cash, treasury bonds and regularly traded money market instruments will be valued at their market value with interest accrued.

The Board of Managers may, however, adopt other fair valuation methods, when circumstances or market conditions and the best interest of the Company and its shareholder(s) so justify.

The value of assets denominated in a currency other than the Euro shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the Net Asset Value.

The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- (i) All loans, bills and accounts payable;

- (ii) All accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- (iii) All accrued or payable expenses (including administrative expenses, management and advisory fees, incentive fees (if any), custody fees, paying agency fees, registrar and transfer agency fees and domiciliary and corporate agency fees as well as reasonable disbursement incurred by the service providers of the Company);
- (iv) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;
- (v) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves, if any, authorised and approved by the Company; and
- (vi) All other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares and notes of the Company.

In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company, which shall comprise inter alia the fees and expenses detailed hereafter.

The Net Asset Value per share is determined by the central administration agent and normally made available at the registered office of the Company.

The Net Asset Value per share may be rounded up or down to the nearest cent of the relevant currency as the Board of Managers shall determine.

The Company shall be valued so that all agreements to purchase or sell securities are reflected as of the date of execution, and all dividends receivable and distributions receivable are accrued as of the relevant ex-dividend dates.

Suspension of the calculation of the Net Asset Value

The manager(s) shall be authorised to temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value of the Company in certain instances, including where it is impossible for the manager(s) to determine the value of investments in the Company representing a significant part of the portfolio. Shareholders will be informed accordingly. In such a case, the issue and redemption of shares will also be suspended. This is in particular the case where one or more pricing sources fail to provide valuations for an important part of the assets. In such case, the manager(s) may decide to delay the calculation of the Net Asset Value and/or to suspend the Net Asset Value calculation.

Art. 12. Management. The Company will be managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager with or without cause. In the event of a vacancy in the office of Manager, the remaining Manager(s) may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next General Meeting.

Unless otherwise provided under the 1915 Law or the Articles of Association, the Board of Managers shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition of the Company.

All power not expressly reserved under the 1915 Law or the Articles of Association to the General Meetings shall be exercisable by the Board of Managers. In particular, subject to the restrictions contained in this Prospectus and the 1915 Law, the Board of Managers shall have power to implement the investment policies and borrowing restrictions, as well as the course of conduct of the management and business affairs of the Company and to manage the investments for the account of the Company with a view to achieving the investment objectives of each Compartment as further described in the Prospectus.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of director. In that case, the company is bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The board of managers may choose from among its members a chairman and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by the chairman or by two managers. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, and electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the

board of managers. In the event that there is more than one manager of the Company, two managers present in person, by proxy or by representative are a quorum. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers. Except as otherwise required by these Articles of Associations, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of managers, physically present or represented in the meeting in Luxembourg. In the case of one manager, essential decisions have to be made while the manager is physically present in Luxembourg. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means. A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 13. General meeting of shareholders. In case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

General meetings of shareholders are convened by the manager or in case of plurality of managers, by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) calendar days before the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting. If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders. Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented. However, resolutions to amend the Articles of Association shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the corporate capital of the Company. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers or the sole manager.

Art. 14. Custodian. The Company will enter into a custodian agreement with a Luxembourg bank (the «Depositary») which meets the requirements of the 2004 Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfill the obligations and duties provided for by the 2004 Law.

In the case of voluntary resignation or in the case of removal of the Custodian, the Company shall appoint a successor custodian within 3 (three) months of such resignation or removal. Until it is replaced, the resigning/removed Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders.

Art. 15. Financial year. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st of each year.

Art. 16. Annual Report. The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

Art. 17. Distributions. The Board of Managers may decide to issue accumulating and/or distributing shares and as further described in the Prospectus.

The Board of Managers of the Company may declare annual and interim dividends or interests, amortization of shares and notes or reimbursement of shares and notes or any other type of distribution out from the assets of the Company, where specified for specific Classes of shares as described in the Prospectus.

The right to dividends or distribution are determined by the manager(s) and further described in the Prospectus.

No distribution of dividends may be made if as a result thereof the capital of the Company became less than the minimum prescribed by the 2004 Law of one million Euros.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated, subject however to the prior approval and conditions of the CSSF, by one or several liquidators appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and determining the powers of the liquidators and their compensation. Unless

otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The liquidators shall realise the Company's assets in the best interest of the shareholders and shall distribute the net liquidation proceeds (after deduction of liquidation charges and expenses) to the shareholder in proportion to their share in the Company.

Any amounts not claimed promptly by the shareholders will be deposited at the close of liquidation in escrow with the Caisse de Consignation. Amounts not claimed from escrow within the statute of limitations will be forfeited according to the provisions of Luxembourg law.

Art. 19. Applicable Laws. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law on commercial companies and by the 2004 Law as such laws have been or may be amended from time to time. The Company may no longer be subject to the 2004 Law by a resolution of the general meeting of shareholder (s), adopted at the unanimity of all Shareholders, subject however to the prior approval and conditions of the CSSF.

Third resolution

The appearing party decides to increase the number of manager from one (1) to three (3).

Fourth resolution

The appearing party decides to appoint Mrs. Magny Øvrebø, born in Flora (Norway) on 2nd March 1970, residing in Skipavika 133, 5218 Nordstrøno, as manager for an undetermined duration.

Fifth resolution

The appearing party decides to appoint Mr. Jesper Nørgaard, born in Roskilde 13th (Denmark) on May 1965, residing in Klostervang 17, DK-4000 Roskilde, as manager for an undetermined duration.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at three thousand eight hundred Euros (3,800.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Livsforsikringssselskapet Nordea Liv Norge AS, société constituée selon le droit norvégien, ayant son siège social au Folke Bernadottesv. 38, 5147 Fyllingsdalen, Norway, inscrite sous le numéro 959 922 659,

représentée par Monsieur Galiotto, employé privé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée NORDEA LIFE & PENSIONS INVESTMENTS NORWAY S.à r.l., ayant son siège social à 562, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 150352, constituée par acte de Me Moutrier, notaire, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 222 du 2 février 2010,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'adopter l'objet social d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR), régie par la loi du 15 juin 2004, et de prendre la dénomination "NORDEA LIFE & PENSIONS INVESTMENTS NORWAY SICAR-S.à.r.l."

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, la partie comparante décide d'adopter les statuts d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) et décide une refonte des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée à capital fixe qualifiée de société d'investissement en capital risque ("SICAR") (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), et notamment par la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital risque telle que modifiée ultérieurement (la "Loi de 2004") et loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement (la "Loi de 1915").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est NORDEA LIFE & PENSIONS INVESTMENTS NORWAY-SICAR-S.à r.l.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet d'investir ses actifs, directement et/ou indirectement, dans des titres en capital risque conformément aux dispositions de la Loi 2004 et à la Circulaire CSSF 06/241 telle que modifiée et remplacer de temps à autre afin de proposer à ses investisseurs de bénéficier du résultat de la gestion de leurs actifs en considération du risque qu'ils encourent et comme décrit plus avant dans le prospectus de la Société ("le Prospectus").

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut, plus particulièrement, agir comme administrateur, dirigeant et/ou associé commandité gérant de sociétés d'investissement.

La Société peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses fonctions à des filiales, des succursales ou à des tiers locaux ou étrangers. Elle peut aussi déléguer tout ou partie de ses fonctions à des conseillers en investissement ou à d'autres experts locaux ou étrangers.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, comprenant l'incorporation de filiales, et notamment d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de sécuriser le remboursement de tous les fonds empruntés dans les limites prévues par la Loi.

Art. 4. Siège social. Le siège social et le siège de direction de la Société sont établis dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social et le siège de direction de la Société pourront être transférés en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision des gérants de la Société. Il peut être transféré à un autre endroit au sein du Grand Duché du Luxembourg au moyen d'une résolution prise par l'assemblée générale de ses détenteurs de parts sociales. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou Conseil de Gérance décide que des événements extraordinaires politiques, économiques ou sociaux sont arrivés ou sont imminents pourraient perturber les activités normales de la Société à partir de son siège social ou les moyens de communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, que, malgré un tel transfert provisoire, restera une société Luxembourgeoise.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), représenté par 2 (deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros).

Le capital souscrit minimum de la Société, augmenté des primes d'émission, doit atteindre 1.000.000 Euros,- (un million d'Euros) dans les 12 mois qui suivent l'autorisation de la Société par le Régulateur financier Luxembourgeois.

La Société est une société d'investissements à capital fixe, signifiant que le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut consentir à émettre des parts sociales en contrepartie d'apport de titres au autres actifs en nature, en conformité avec les conditions exposées dans la loi et réglementation du Luxembourg à condition que de tels titres ou autres actifs sont en ligne avec les objectifs d'investissement et la stratégie de la Société comme décrit plus avant dans le Prospectus.

Art. 7. Parts sociales. Les parts sociales sont exclusivement réservées aux investisseurs avertis tels que définis par l'article 2 de la Loi 2004 et émises en conformité avec la loi de 1915.

L'Assemblée générale des détenteurs de parts sociales, à sa seule discrétion, peut décider d'émettre différentes classes de parts sociales (les "Classes" ou la "Classe") qui peuvent comporter des droits, des obligations ou d'autres caractéristiques différents que l'Assemblée générale des détenteurs de parts sociales peut déterminer à tout moment.

Le Gérant ou Conseil de Gérance a le pouvoir le plus étendu pour déterminer si un investisseur est qualifié ou non pour investir dans une Classe spécifique de parts sociales.

Les parts sociales de chaque Classe seront émises uniquement sous la forme des parts sociales nominatives.

Des fractions de parts sociales peuvent être émises jusqu'à trois décimales. Chaque part sociale entière confère un droit de vote identique et chaque détenteur de parts sociales bénéficie de droits de vote en proportion de son actionnariat. Les fractions de parts sociales confèrent le droit de participer, au sein de la Classe appropriée, aux profits et aux distributions par cette Classe et au boni de liquidation ou de clôture de cette même Classe. En ce qui concerne les autres aspects, toutes les parts sociales ont les mêmes droits et privilèges, sauf dispositions contraires dans le Prospectus.

Chaque part sociale entière confère un droit de vote à toutes les assemblées générales.

La Société reconnaît un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner un représentant unique qui les représentera envers la Société.

La mort, la déchéance de droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des détenteurs de parts sociales n'entraîneront pas la dissolution de la Société.

Ni les créanciers, ni les assignés, ni les héritiers ne peuvent pour une raison quelconque ne peuvent apposer des scellés sur les actifs ou les documents de la Société.

Aucun certificat de parts sociales ne sera émis en relation avec les parts sociales nominatives sauf en cas de demande expresse. La propriété de parts sociales nominatives sera matérialisée par la confirmation de la propriété et l'inscription sur le registre de la Société.

Art. 8. Transfert et Conversion de parts sociales. Les parts sociales de la Société sont librement transmissibles entre des détenteurs de parts sociales.

Elles ne peuvent être transférées à de nouveaux détenteurs qu'après approbation d'un tel transfert par les détenteurs de parts sociales statuant en assemblée générale, représentant au moins trois-quarts du capital et à condition que les nouveaux détenteurs puissent être qualifiés d'investisseurs avertis.

En cas du transfert des parts sociales de la Société, l'inscription du cessionnaire dans le registre de la Société impliquera le transfert de tous les droits et obligations attachés aux parts sociales transférées, y compris, mais non limité à, l'obligation de payer n'importe quelles parts sociales qui n'auraient pas encore été payées complètement.

En cas de mort, les parts sociales du détenteur décédé ne peuvent être transférées uniquement à de nouveaux détenteurs après approbation d'un tel transfert par les détenteurs de parts sociales représentant trois quarts du capital. Une telle approbation n'est cependant pas exigée si les parts sociales sont transférées aux parents, aux descendants ou au conjoint survivant.

Tous transferts de parts sociales doivent être effectués sur base d'un document écrit et signé par le cédant et contenir le nom du cessionnaire et le nombre de parts sociales étant transférées, ou de n'importe quelle autre façon ou forme et preuve que le Gérant ou Conseil de Gérance considérera appropriées. Le transfert sera effectif dès l'enregistrement du cessionnaire comme le détenteur des parts sociales. Le cessionnaire devra donner les garanties incluses dans le bulletin le formulaire de souscription de la Société et aussi fournir toutes les informations complémentaires que la Société pourra considérées comme nécessaires.

Les détenteurs de parts sociales n'ont pas droit de convertir tout ou la partie de leurs parts sociales d'une Classe particulière dans des parts sociales d'une autre Classe (si disponible) sans l'approbation préalable des Managers.

Art. 9. Rachat de parts sociales. Les parts sociales émises peuvent être rachetées uniquement par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des détenteurs de parts sociales adoptée de la même façon que le changement des présents Statuts.

Art. 10. Instruments de dette. La Société est autorisée à émettre à tout moment un programme d'émission d'instruments de dette. Dans un tel cas, les conditions générales de ces instruments de dette et informations relatives au programme d'émission d'instruments de dette seront reprises dans le Prospectus de la Société.

Art. 11. Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire par part de chaque Classe de parts(d'actions) est déterminée au moins une fois par an à chaque Jour d'Evaluation comme déterminé dans le Prospectus. De plus, le Gérant ou Conseil de Gérance établissement peut décider à n'importe quel autre jour ouvrable de déterminer une Valeur Nette d'Inventaire dans un but d'information seulement. La Valeur Nette d'Inventaire sera exprimée en Devise de Référence de la Société ou de la Classe.

La Devise de Référence de la Société est l'Euro.

La Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée par l'Administration Centrale en divisant la valeur des actifs de la Société correctement alloués à une Classe moins les dettes de la Société correctement allouée à cette Classe par le nombre de parts sociales en circulation au sein de cette même Classe ("la Valeur Nette d'Inventaire par Classe") au Jour d'Evaluation.

La Valeur d'Actif net par part de chaque Classe peut être arrondie vers le bas ou vers le haut jusqu'à la deuxième décimale la plus proche dans la Devise de Référence de cette Classe de parts.

En cas d'émission d'instruments de dette, le Gérant ou Conseil de Gérance peut décider de calculer pour les Classes appropriées de parts les valeurs d'actif calculées suivantes:

- Une valeur d'actif brute:

La valeur d'actif brute est égale à la valeur globale de tous les actifs.

- Une valeur d'actif brute ajustée:

La valeur d'actif brute ajustée de la Société comme est égale:

- La valeur d'actif brute, moins

- Toutes les dettes ou/et des honoraires et des dépenses accumulées, mais non encore payés par la Société à la date d'évaluation, mais excluant ses engagements résultant des instruments de dette. L'actif brut ajusté peut être alloué sur une base proportionnelle aux parts sociales et aux instruments de dette par la Société.

- Une Valeur d'Actif Net:

La Valeur d'Actif Net de la Société ou une Classe spécifique de parts sociales est égale à l'actif brut ajusté par part de cette Classe divisée par le nombre de parts en circulation.

Les actifs de la Société sont réputés inclure, sans restriction:

(i) Tous les espèces disponibles ou en dépôt, y compris tous les intérêts accumulés y relatifs;

(ii) Toutes les factures et billets payables à vue et à recevoir (incluant les revenus sur titres vendus mais non livrés);

(iii) Toutes les obligations, instruments de dette à terme, les certificats de dépôt, parts, actions, obligations, actions convertibles, warrants, droits de souscription, options et autres titres, instruments financiers, des parts ou actions de fonds et autres actifs semblable détenus par la Société ou contracté par le gérant de portefeuille pour le compte de la Société;

(iv) Tous les dividendes sous forme d'actions, des dividendes payés en numéraire et les distributions en numéraire à recevoir par la Société dans la mesure les informations y relatives raisonnablement disponibles pour la Société;

(v) Tous intérêts accumulés en relation avec tout actif appartenant à la Société générant des intérêts sauf dans la mesure où ce même intérêt est inclus ou reflété dans le montant principal de cet actif;

(vi) Les dépenses préliminaires de la Société, y compris le coût d'établissement et la distribution des parts sociales de la Société, dans la mesure où des dépenses n'ont pas déjà été amorties;

(vii) La valeur de liquidation de tous les contrats à terme et toute option call ou put pour lesquels la Société a des positions ouvertes;

(viii) N'importe quelle montant emprunté sur une base permanente pour but d'investissement;

(ix) Tous les autres actifs de n'importe quelle sorte et nature incluant les dépenses payées d'avance.

La Valeur Nette d'Inventaire de la Société est basée sur la juste valeur et sera déterminée comme suit:

a) Les actions, parts ou intérêts de capital dans des fonds cibles seront valorisés sur base de leur prix résultant des états financiers de ces fonds cibles (les investissements desquels sont généralement valorisés sur base des principes de valorisation en ligne avec ceux établis par l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines et de leurs états financiers qui sont généralement audités). Si cela est approprié, ces prix peuvent être ajustés sur la base de tout état comptable disponible non audité publié par ces fonds cibles après la publication des états financiers audités mais avant la date de valorisation. Le Conseil de Gérance peut compter, afin de calculer la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, sur des valeurs nettes d'inventaire estimées communiquées par les fonds cibles, à condition que le Conseil de Gérance a suffisamment d'assurance sur le fait que la méthode de valorisation utilisée par les fonds cibles de ces valeurs nettes d'inventaire estimées soit matériellement en ligne avec celle utilisée pour le calcul officiel de la valeur nette d'inventaire des fonds cibles.

b) Les actifs liquides comprenant les liquidités, bonds du trésor et instruments du marché monétaire régulièrement négociés seront valorisés à leur valeur de marché, les intérêts y relatifs étant provisionnés.

Le Conseil de Gérance peut, toutefois, adopter d'autres méthodes de juste valeur, lorsque les circonstances ou les conditions de marché et le meilleur intérêt de la Société le justifient.

La valeur des actifs libellés dans une devise autre que l'Euro sera déterminée en prenant en compte le taux de change en vigueur au moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire.

Les dettes de la Société sont réputées inclure:

(i) Tous les prêts, factures et comptes à payer;

(ii) Tous intérêts accumulés en relation avec les emprunts de la Société (incluant les frais accumulés en relation avec les engagements pour de tels emprunts);

(iii) Toutes les dépenses accumulées ou payables (incluant dépenses administratives, honoraires de gestion et de conseil, commission de performance (si applicable), droits de garde, Frais de paying agent, frais d'agent de transfert et de teneur de registre, d'agent domiciliaire et d'entreprise aussi bien que les débours raisonnablement encourus par les prestataires de services de la Société);

(iv) Toutes les dettes connues, présentes et futures, y compris toutes les obligations de paiement ou de délivrance contractuelles à maturité;

(v) provisionnement appropriée pour impôts futurs basés sur capital et sur les revenus au Jour d'Evaluation approprié, comme déterminé de temps en temps par la Société, et d'autres réserves, le cas échéant, telles qu'autorisées et approuvées par la Société; et

(vi) Toutes les autres dettes de la Société de n'importe quelle sorte et nature sauf dettes représentées par les parts sociales et les instruments de dette de la Société. En déterminant le montant de telles dettes, la Société prendra en compte toutes les dépenses payables et tous les coûts encourus par la Société.

La Valeur Nette d'Inventaire par part est déterminée par l'agent d'administration centrale et normalement rendu disponible au siège social de la Société.

La Valeur Nette d'Inventaire par part peut être arrondie vers le bas ou vers le haut au centième de décimale le plus proche de la Devise de Référence appropriée tel que le Gérant ou le Conseil de Gérance.

La Société sera valorisée de telle sorte que tous les contrats d'achat ou de vente de titres soient reflétés à compter de la date d'exécution et tous les dividendes et les distributions à recevoir recevable sont provisionnées à compter de la date ex.

Suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

Le(s) gérant(s) sont autorisés à suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société dans certains cas, incluant le cas dans lequel il est impossible pour le(s) gérant(s) de déterminer la valeur des investissements de la Société représentant une partie significative du portefeuille. Les actionnaires seront dûment informés. Dans un tel cas, l'émission et le rachat des parts seront également suspendus. Ce sera en particulier le cas lorsque ou plusieurs sources de prix est dans l'incapacité de communiquer des valorisations pour une partie significative des actifs. Dans ce cas, le(s) gérant(s) peu(ven)t décider de retarder le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et / ou de suspendre le calcul de la Valeur nette d'Inventaire.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants qui n'est ou ne sont pas nécessairement détenteur (s) de parts.

Les gérants seront désignés et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant. La rémunération du ou des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) pourront, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant, avec ou sans justification. En cas de vacance d'un Manager, le ou les Managers restant peut/peuvent temporairement nommer un Manager pour le poste vacant; les détenteurs de parts prendront alors une décision finale quant à une telle nomination lors de l'assemblée générale suivante.

Sauf dispositions contraires dans la Loi de 1915 ou les Statuts, le Gérant ou le Conseil de Gérance aura les pouvoirs les plus larges pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi 1915 ou les Statuts aux assemblées générales sera effectués par le Gérant ou de le Conseil de Gérance. En particulier, sous réserve des dispositions du Prospectus et de la Loi 1915, le Gérant ou de le Conseil de Gérance aura le pouvoir de mettre en oeuvre les politiques d'investissement et les restrictions d'emprunt, aussi bien que la conduite de la gestion et des affaires de la Société et de gérer les investissements pour le compte de la Société en vue de la réalisation des objectifs d'investissement de la Société tels que décrits dans le Prospectus.

En cas de pluralité de Managers, la Société est gérée par un Conseil de Gérance. Dans ce cas, la Société est liée dans toutes les cas par la signature de deux membres du conseil de Gérance ou par la signature de n'importe quelle personne à qui un tel pouvoir de signature a été conféré par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut octroyer des pouvoirs spéciaux par procurations authentiques ou procurations sous seing privé.

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir parmi ses membres un vice-président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant qui sera responsable de garder les minutes des réunions du conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président ou de deux Gérants. Une convocation à une réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à chacun des gérants au moins 24 (vingt quatre) heures avant l'heure fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion. Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du Conseil de Gérance. Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Il peut être renoncé à la convocation par le consentement, écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, et moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié, de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés selon un calendrier préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où la Société est gérée par plus d'un gérant, le quorum sera atteint en présence de deux gérants en personne, par procuration ou dûment représentés. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant. Tout gérant peut assister à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer

à un même moment. La participation à une réunion du Conseil de Gérance par l'intermédiaire de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne. Sauf s'il en est disposé autrement par les présents Statuts, les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées au moins à la majorité simple des gérants physiquement présents ou représentés aux réunions au Luxembourg. En cas de gérant unique, les décisions essentielles doivent être prises alors que le gérant est physiquement présent au Luxembourg. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en Conseil de Gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions doivent être prises expressément, qu'elles soient formulées par lettre circulaire, transmises par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié. Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu. Les délibérations du Conseil de Gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui doit être signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Art. 13. Assemblée générale des associés. En présence d'une pluralité d'associés, la tenue d'une assemblée générale d'associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision devant être prise, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé vote par écrit.

Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance ou, à défaut, par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié par un tiers qui peut ne pas être associé. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés. Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant, quelle que soit la portion du capital représenté. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire à la majorité en nombre des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil de Gérance ou du gérant unique.

Art. 14. Custodian. La Société conclura un contrat de custody avec une banque Luxembourgeoise ("le Dépositaire") qui satisfera aux exigences de la Loi de 2004.

Les titres, liquidités et autres actifs éligibles de la Société seront conservés par ou au nom du Dépositaire, qui se conformera aux obligations et aux devoirs stipulés dans la Loi de 2004.

En cas de résiliation volontaire ou de révocation du Dépositaire, la Société désignera un successeur au Dépositaire dans les 3 (trois) mois d'une telle résiliation ou révocation. Jusqu'à ce qu'il soit remplacé, le Dépositaire résilié/revoqué prendra tous les mesures nécessaires pour la bonne conservation des intérêts des détenteurs de parts.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

Art. 16. Rapport annuel. La Société publiera un rapport annuel endéans une période de six (6) mois à partir de la fin de l'exercice concerné.

Art. 17. Distributions. Le Gérant ou Conseil de Gérance peut décider d'émettre des parts de capitalisation et/ou de distribution comme plus amplement décrit dans le Prospectus.

Le Gérant ou Conseil de Gérance de la Société peut déclarer des dividendes annuels et intérimaires ou des intérêts, l'amortissement de parts sociales et des instruments de dette ou le remboursement de parts sociales et des instruments de dette ou tout autre type de distribution des actifs de la Société, tel que spécifié pour certaines Classes de parts sociales comme décrit dans le Prospectus.

Le droit aux dividendes ou au distribution est déterminé par le Gérant(s) et décrit plus avant dans le Prospectus.

Aucune distribution de dividendes ne peut être faite s'il en résulte que le capital de la Société est devenu inférieur au minimum d'un million d'Euros prescrit par la Loi de 2004.

Art. 18. Dissolution – Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société devra être liquidée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des détenteurs de parts qui statuera sur une telle dissolution et déterminera les pouvoirs des liquidateurs et leur rémunération. Sauf dispositions contraires, les liquidateurs doivent disposer des pouvoirs les plus étendus pour liquider les actifs et payer les dettes de la Société.

Les liquidateurs doivent liquider les actifs de la Société dans le meilleur intérêt des détenteurs de parts et distribuer le boni de liquidation (après que la déduction des frais et charges de liquidation) aux détenteurs de parts en proportion à leur quote-part dans la Société.

Toutes sommes non réclamées promptement par les détenteurs de parts seront déposées sous séquestre à la fin de liquidation auprès de la Caisse de Consignation. Toutes sommes en séquestre non réclamées seront perdues par les détenteurs de parts conformément aux dispositions de la loi du Luxembourg.

Art. 19. Lois Applicables. Tous les points qui ne sont pas visés par ces Statuts seront déterminés conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi de 2004 telle que modifiées. La Société peut ne plus être soumise à la Loi de 2004 sur décision de l'assemblée générale des détenteurs de parts adoptée à l'unanimité de tous les détenteurs de parts et sous réserve de l'accord préalable de la CSSF.

Troisième résolution

La partie comparante décide d'augmenter le nombre de gérant de un (1) à trois (3).

Quatrième résolution

La partie comparante décide de nommer Madame Magny Øvrebø, née à Flora (Norvège), le 2 mars 1970, demeurant à Skipavika 133, 5218 Nordstrøno, comme gérante pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

La partie comparante décide de nommer Monsieur Jesper Nørgaard, né à Roskilde (Danemark), le 13 mai 1965, demeurant à Klostervang 17, DK-4000 Roskilde, comme gérant pour une durée indéterminée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de trois mille huit cents Euros (3.800.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44690. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143595/664.

(110166425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Ilix Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 77.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 (version abrégé) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011126553/14.

(110145701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Home-Energy-Research, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 150.839.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126545/10.

(110145887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Howald Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 21.791.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/09/2011.

HOWALD SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2011126546/12.

(110146119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Immobilière DE LA FONTAINE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 9, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 105.837.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2011126547/11.

(110146013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Institut la Maison de la Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8340 Olm, 14, boulevard Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 104.477.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011126548/9.

(110146055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Ilyoson S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.250.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011126554/9.

(110146004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Immobilière Ehlinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 72.893.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126556/11.

(110145662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Immobilière Petite Nanserote S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 106.834.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA
Signature

Référence de publication: 2011126557/11.

(110145472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

IT Masters International S.A., Information Technology Masters International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 62.133.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126558/10.

(110145990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Innov Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 128.566.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011126561/9.

(110146052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 159.249.

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of October.

Before us, Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Jean-Michel Bonzom, juriste, with professional address at 2-4, place de Paris, L-1011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting in his capacity as special proxyholder of "AltaFund Value-Add I", a société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on 28 February 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 448, dated 9 March 2011, page 21458, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.249, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been last amended on 12 May 2011 through a notarial deed, published in

the Memorial C under number 1830, dated 10 August 2011 (the "Company"), by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the board of managers of AltaFund General Partner S.à r.l. (the "Board"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 28, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.150, acting as general partner of the Company (the "General Partner"), on 5 October 2011, an excerpt of which resolutions, signed ne varietur by the appearer and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at two hundred and twenty six thousand EUR (EUR 226,000.-), divided into one thousand (1,000) management shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the General Partner in the Company (the "Management Shares"), fifteen thousand (15,000) class B ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Class B Ordinary Shares") held by the General Partner as Class B Limited Shareholder and two hundred and ten thousand (210,000) class A ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Class A Ordinary Shares"), held by a Class A Limited Shareholder, all shares being fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Company's Articles, the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million EUR (EUR 500,000,000.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner has been authorised to increase the issued share capital of the Company by the creation of new redeemable Ordinary Shares of the relevant Class with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per Ordinary Share, article 5 of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board, through resolutions adopted on 29 August 2011, as further detailed in its resolutions adopted on 5 October 2011, and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Articles, has decided, subject to the confirmation of the receipt of the subscription monies, which confirmation was given on 3 October 2011 on basis of a statement issued by Brown Brothers Harriman (Luxembourg) SCA, acting in its capacity as registrar and transfer agent of the Company, to increase the issued share capital by an amount of one hundred and five thousand Euro (EUR 105,000.-) through the creation of one hundred and five thousand (105,000) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the already existing Class A Ordinary Shares.

IV. That the Board, in its resolutions adopted on 5 October 2011, has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription monies, which evidence was obtained on 3 October 2011, the subscription of one hundred and five thousand (105,000.-) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with an aggregate share premium of nine hundred and forty-five thousand Euro (EUR 945,000.-), as follows:

Alta Faubourg, a company incorporated and governed by the laws of France ("Alta Faubourg"), having its registered office at 8, Avenue Delcassé, 75008 Paris, France: twenty-one thousand (21,000) Class A Ordinary Shares.

Predica, a company incorporated and governed by the laws of France ("Predica") with registered office at 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, France: thirty-nine thousand (39,000) Class A Ordinary Shares.

Stichting Depositary APG Strategic Real Estate Pool, a foundation (stichting) incorporated and governed by the laws of the Netherlands and whose registered office is at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands, in its capacity as depositary (bewaarder) of APG Strategic Real Estate Pool, a mutual fund (fonds voor gemene rekening) under the laws of the Netherlands ("APG"), with registered office at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands: forty-five thousand (45,000) Class A Ordinary Shares.

V. That all these Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the aggregate share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 3 October 2011, so that the total amount of one million and fifty thousand Euro (EUR 1,050,000.-) representing the amount of the abovementioned capital increase of one hundred and five thousand Euros (EUR 105,000.-) and an aggregate share premium in an amount of nine hundred and forty-five thousand Euros (EUR 945,000.-) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the abovementioned increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Fund is set at three hundred and thirty-one thousand EUR (EUR 331,000.-) represented by one thousand (1,000) Management Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each held by the General Partner, fifteen thousand (15,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each held by the General Partner as Class B Limited Shareholder and three hundred and fifteen thousand (315,000) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each held by the Sponsor and two other Limited Shareholders as Class A Limited Shareholders. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Michel Bonzom, juriste, demeurant professionnellement à 2-4, place de Paris, L-1011 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «AltaFund Value-Add I», une société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée le 28 février 2011, suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial C") numéro 448 en date du 9 mars 2011, page 21458, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.249, dont les statuts (les "Statuts") ont été modifié par acte notarié en date du 12 mai 2011, publié dans le Mémorial C numéro 1830 en date du 10 août 2011 (la «Société»), en vertu d'un mandat qui lui a été conféré par résolutions adoptées par le conseil de gérance d'AltaFund General Partner S.à r.l. (le «Conseil»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.150, agissant en qualité d'associé commandité de la Société (l'«Associé Commandité»), en date du 5 octobre 2011, un extrait desdites résolutions, après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cent vingt-six mille Euro (EUR 226.000,-) représenté par mille (1.000) actions de Commandité (les "Actions de Commandité") ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenues par l'Associé Commandité dans la Société, quinze mille actions ordinaires de classe B (les "Actions Ordinaires de Classe B") ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenues par l'Associé Commandité en qualité d'Actionnaire Commanditaire de Classe B et deux cent dix mille (210.000) actions ordinaires de classe A (les "Actions Ordinaires de Classe A") ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenues par un Actionnaire Commanditaire de Classe A, toutes ces Actions étant entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des Statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cents millions Euro (EUR 500.000.000,-) et qu'en vertu du même article 5, l'Associé Commandité a été autorisé à procéder à des augmentations de capital par émission de nouvelles Actions Ordinaires rachetables de la Classe concernée d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par Action Ordinaire, l'article 5 des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil a, dans les résolutions adoptées lors de la réunion du 29 août 2011, telles que détaillées dans ses résolutions datées du 5 octobre 2011 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des Statuts de la Société, décidé, sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 3 octobre 2011 sur base d'une déclaration établie par Brown Brothers Harriman (Luxembourg) SCA, agissant en qualité d'agent de registre et de transfert de la Société, d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de cent cinq mille Euro (EUR 105.000,-) par la création de cent cinq mille (105.000) Actions Ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Classe A existantes.

IV. Que le Conseil a, dans les résolutions datées du 5 octobre 2011, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 3 octobre 2011, la souscription de la totalité de cent cinq mille (105.000) Actions Ordinaires de Classe A ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de neuf cent quarante-cinq mille Euro (EUR 945.000,-), comme suit:

Alta Faubourg S.A.S., une société de droit français ("Alta Faubourg"), ayant son siège social au 8, Avenue Delcassé, 75008 Paris, France: vingt et un mille (21.000) Actions Ordinaires de Classe A.

Prédica, une société de droit français ("Predica") ayant son siège social au 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, France: trente-neuf mille (39.000) Actions Ordinaires de Classe A.

Stichting Depositary APG Strategic Real Estate Pool, une fondation (stichting) de droit néerlandais ayant son siège social au Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays-Bas, en sa capacité de dépositaire (bewaarder) d'APG Strategic Real Estate Pool, un fonds commun de placement (fonds voor gemene rekening) de droit néerlandais ("APG"), ayant son siège social au Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays-Bas: quarante-cinq mille (45.000) Actions Ordinaires de Classe A.

V. Que toutes les Actions Ordinaires de Classe A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission totale, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 3 octobre 2011, de sorte que la somme d'un million cinquante mille Euro (EUR 1.050.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social de cent cinq mille Euros (EUR 105.000,-) et une prime d'émission totale pour un montant neuf cent quarante-cinq mille Euro (EUR 945.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent trente-et-un mille Euro (EUR 331.000,-) représenté par mille (1.000) Actions de Commandité d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune détenues par l'Associé Commandité, quinze mille (15.000) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et trois cent quinze mille (315.000) Actions Ordinaires de Classes A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune détenues par le Sponsor et deux autres Actionnaires Commanditaires de Classe A. Ces Actions Ordinaires sont rachetables en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915 et des Statuts.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. BONZOM, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13776. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011144579/164.

(110167825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Irama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011126562/9.

(110146008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Isiwis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.765.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.200.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2011.

Référence de publication: 2011126565/11.

(110145939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Jewa Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011126566/11.

(110145957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Kala Tan Teachings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 18, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 147.023.

Les comptes annuels au 10/08/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/09/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011126567/12.

(110145755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Kahler (Investissements) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.551.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011126568/10.

(110145475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

**KBC Participations Renta B, Société Anonyme,
(anc. KBC Participations Bonds).**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126569/11.

(110145798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

KBC Participations Renta, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126571/10.

(110145560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Kebel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 142.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST

Domiciliataire

Référence de publication: 2011126572/11.

(110145793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Kiggen Chauffages Sanitaires S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 53, rue de Sanem.
R.C.S. Luxembourg B 64.042.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126574/11.

(110145671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

PTREL Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 164.161.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of October.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) Fegier Holding B.V., duly incorporated under the laws of the Netherlands, registered with the trade register of the Amsterdam Chamber of Commerce under number 53736745, with registered office at Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam (Netherlands);
 - 2) Fields Grow, S.A., duly incorporated under the laws of Portugal, registered with the Lisbon Conservatória do Registo Comercial under number 510008399, with registered office at 14 Rua Darte Lobo, 1700-150 Lisbon (Portugal);
 - 3) Numerical RACA Holding B.V., duly incorporated under the laws of the Netherlands, registered with the trade register of the Amsterdam Chamber of Commerce under number 53739450, with registered office at Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam (Netherlands);
 - 4) Dono Dare - Serv. Consult. Gestão Unipessoal Lda., duly incorporated under the laws of Portugal, registered with the Lisbon Conservatória do Registo Comercial under number 507923995, with registered office at Av. Antonio Augusto de Aguiar, 29-BI.C -4Dto. 1050-251 Lisbon (Portugal);
 - 5) Mr. Manuel Maria PINTO BASTO DE NORONHA E ANDRADE, board member of ECS Soc. Capital de Risco SA, born on August 15th, 1975 in Oeiras (Portugal), residing at Rua Presidente Arriaga, 112 - 3D -1200-774 Lisbon (Portugal);
 - 6) Mr. Gonçalo Alexandre GUERREIRO BATALHA, board member of ECS Soc. Capital de Risco SA, born on May 26th, 1977 in Lisbon (Portugal), residing at Alameda Linhas de Torres, 156-Lote 2 2A - 1750-149 Lisbon (Portugal);
 - 7) Mr. Tomás CORREIA DA CUNHA GÓIS FIGUEIRA, chief financial officer of ECS Capital, born on May 22nd, 1967 in Lisbon (Portugal), residing at Av. Paris, 13-2 -1000-227 Lisbon (Portugal);
- all here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),
by virtue of seven proxies given under private seal;

The said proxies initialed ne varietur by the appearing parties and the Notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating Notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a limited liability company (société à responsabilité limitée or S.à r.l.) which shall be governed by the law of August 19th, 1915 concerning commercial companies, as amended (the “1915 Law”) as well as by its articles of incorporation (the “Articles”), under the name of “PTREL Management S.à r.l.” (hereinafter the “Company”). The partners of the Company are liable up to their respective share capital contribution.

Art. 2. The purpose of the Company is to acquire and hold participation(s) in FLIT - PTREL, SICAV-SIF S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) with variable capital, qualifying as a société d’investissement à capital variable - fonds d’investissement spécialisé (SICAV-SIF) subject to the Luxembourg law of February 13th, 2007 relating to specialized investment funds as amended, which shall be incorporated pursuant to the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, as well as to act as its general partner and shareholder with unlimited liability.

The Company may carry out any commercial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of the city of Luxembourg, and to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of managers of the Company (the “Board”).

Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, by a decision of the Board of the Company.

If the Board considers that extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to compromise the registered office’s normal activity or easy communications between this office and abroad, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until such time as these abnormal circumstances have ceased completely; this temporary measure shall not, however, have any effect on the Company’s nationality, which, notwithstanding a temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by four hundred (400) shares with no nominal value.

Each share is entitled to one vote at the ordinary and extraordinary general meetings of partners of the Company (a “General Meeting”).

Art. 6. Under the terms and conditions provided for by law, the share capital of the Company may be modified at any time by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amending the Articles.

The shares to be subscribed shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company’s shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a General Meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a General Meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to partners, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Neither creditors, nor assignees, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers composed of at least three (3) members (the “Board”), which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board.

The Company is only bound in any circumstances by the joint signature of any two (2) managers or by the signature of any person to whom such signatory power has been specifically delegated by the Board.

The managers are appointed by the General Meeting which sets the term of their office.

The Board shall meet upon call by the chairman, or any two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the Board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall chair all meetings of the Board, but in his/her absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

No notice shall be required in case all the members of the Board are present or represented at a meeting of such Board or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Board.

Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his/her colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Such resolutions consist in one or several documents signed by each and every manager, which altogether form the minutes giving evidence of the resolutions.

Art. 12. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two managers, or by any person duly appointed to that effect by the Board.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the Sole Partner - Collective Decisions of the Partners

Art. 15. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he/she/it owns. Each partner is entitled to as many votes as he/she/it holds or represents shares.

Art. 16. Except a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

Subject to applicable law, the Articles may be amended by a resolution of the General Meeting, adopted by a majority of partners representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 17. As the case may be, the sole partner exercises the powers granted to the General Meeting under the provisions of section XII of the law of the 1915 Law.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 18. The Company's year commences on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 19. Each year on the thirty-first day of December, the accounts are closed and the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five percent (5%) of the net profit are set aside annually for the establishment of the Company's legal reserve, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The balance is available for distribution by the General Meeting. The Board may distribute interim dividends to the extent sufficient funds are available therefore.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the General Meeting which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said parties, represented as stated here above, declare to subscribe for the four hundred (400) shares as follows:

Name of subscriber	Number of subscribed Shares	Percentage	Value
1.- Fegier Holding B.V.	One hundred and sixty (160)	Forty percent (40%)	EUR 5,000.-
2.- Fields Grow, SA	One hundred and sixty (160)	Forty percent (40%)	EUR 5,000.-
3.- Numerical RACA Holding B.V.	Forty (40)	Ten percent (10%)	EUR 1,250.-
4.- Dono Dare Serv. Consult. Unipessoal Lda.	Twenty (20)	Five percent (5%)	EUR 625.-
5.- Manuel Maria PINTO BASTO DE NORONHA E ANDRADE	Eight (8)	Two percent (2%)	EUR 250.-
6.- Gonçalo Alexandre GUERREIRO BATALHA	Eight (8)	Two percent (2%)	EUR 250.-
7.- Tomás CORREIA DA CUNHA GÓIS FIGUEIRA	Four (4)	One percent (1%)	EUR 125.-

and declare to have them fully paid-up in cash in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned Notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

General Meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital have immediately proceeded to pass the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

2. The following persons are appointed members of the Board of the Company for an indefinite period:

- Mr. Fernando Álvaro TEIXEIRA DE SOUSA ESMERALDO, born on September 30th, 1966, in Lisbon (Portugal) and residing at rua Castilho 20, 6^o, 1250-069 Lisbon, (Portugal), co-founder and chief executive officer of ECS Capital;

- Mr. Tomás CORREIA DA CUNHA GÓIS FIGUEIRA, born on May 22nd, 1967, in Lisbon (Portugal) and residing at rua Castilho 20, 6^o, 1250-069 Lisbon, (Portugal), chief financial officer of ECS Capital;

- Mr. Arnold SPRUIT, born on October 13th, 1971 in Wimbledon (Great Britain) and residing at 15a rue Langheck, L-5410 Beyren, (Grand Duchy of Luxembourg), independent non-executive director.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

This original deed having been read to the mandatory of the appearing persons, known to the Notary by their name, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with the Notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Fegier Holding B.V., une société légalement constituée selon le droit des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre des sociétés de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 53736745, et ayant son siège social à Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam (Pays-Bas);

2) Fields Grow, S.A., une société légalement constituée selon le droit du Portugal, enregistrée auprès du Conservatória do Registo Comercial de Lisbonne sous le numéro 510008399, et ayant son siège social au 14 Rua Darte Lobo, 1700-150 Lisbonne (Portugal);

3) Numerical RACA Holding B.V., une société légalement constituée selon le droit des Pays-Bas, immatriculée auprès du registre des sociétés de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 53739450, et ayant son siège social à Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam (Pays-Bas);

4) Dono Dare - Serv. Consult. Gestão Unipessoal Lda., une société légalement constituée selon le droit du Portugal, enregistrée auprès du Conservatória do Registo Comercial de Lisbonne sous le numéro 507923995, et ayant son siège social à Av. Antonio Augusto de Aguiar, 29-BI.C -4Dto. 1050-251 Lisbonne (Portugal);

5) M. Manuel Maria PINTO BASTO DE NORONHA E ANDRADE, gérant de ECS Soc. Capital de Risco SA, né le 15 août 1975 à Oeiras (Portugal), demeurant au Rua Presidente Arriaga, 112 - 3D -1200-774 Lisbonne (Portugal);

6) Mr. Gonçalo Alexandre GUERREIRO BATALHA, gérant de ECS Soc. Capital de Risco SA, né le 26 mai 1977 à Lisbonne (Portugal), demeurant au Alameda Linhas de Torres, 156-Lote 2 2A - 1750-149 Lisbonne (Portugal);

7) Mr. Tomás CORREIA DA CUNHA GÓIS FIGUEIRA, directeur financier de ECS Capital, né le 22 mai 1967 à Lisbonne (Portugal), demeurant au Av. Paris, 13-2 -1000-227 Lisbonne (Portugal);

tous représentés aux présentes par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, B-1750 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu de sept procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les parties comparantes et le notaire, sont annexées au présent acte pour être déposées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties se présentant, agissant en leurs qualités susvisées, ont demandé au notaire soussigné d'établir l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles et les statuts de celle-ci étant les suivants:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il est établi entre les associés et tous ceux qui deviendront à l'avenir détenteurs d'actions, une société à responsabilité limitée (ou S.à r.l.), régie d'une part par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), et d'autre part que par ses statuts (les «Statuts»), sous la dénomination de «PTREL Management S.à r.l.» (la «Société»). Les associés de la Société sont responsables à concurrence de leur apport respectif au capital social.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans FLIT - PTREL, SICAV-SIF S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant qualité de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV - FIS), assujettie à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, telle que modifiée, qui sera constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg; la Société agira également en tant que son associé gérant commandité, indéfiniment responsable de ses dettes.

La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile pour la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social de la Société est sis à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du conseil de gérance de la Société (le «Conseil»).

Le Conseil peut décider de la constitution de succursales, filiales et d'autres bureaux situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par simple résolution.

Si le Conseil estime que des événements politiques ou militaires extraordinaires intervenus ou imminents sont de nature à gêner le déroulement normal des activités de la Société là où la Société a son siège social, ou à entraver les communications entre le siège social et des personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la disparition complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires seront sans effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert temporaire, restera une société de droit luxembourgeois.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par quatre cent (400) parts sans valeur nominale.

Chaque part donne droit à une voix aux délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société (une «Assemblée Générale»).

Art. 6. Conformément aux dispositions prévues par la loi, le capital social pourra être modifié à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée comme en matière de modification des Statuts. Les parts à souscrire seront proposées prioritairement aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital représenté par leurs parts sociales.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part. Les copropriétaires indivis désigneront un représentant unique qui les représentera auprès de la Société.

Art. 8. Les parts de la Société sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un nouvel associé que sous réserve de l'accord des autres associés, donné en Assemblée Générale et à la majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès, les parts de l'associé décédé ne peuvent être cédées à de nouveaux associés qu'avec l'accord des autres associés, donné en Assemblée Générale, à la majorité des trois quarts (3/4) du capital social. Toutefois, cet accord n'est pas requis si les parts sont cédées aux ascendants ou aux descendants du conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, la privation des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Les créanciers, les cessionnaires ou les héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens ou les documents de la Société.

C. Direction

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil»), qui choisira parmi ceux-ci un président et, éventuellement, un vice-président. Le Conseil pourra également désigner un secrétaire, qui ne sera pas nécessairement un gérant et qui tiendra les procès-verbaux des réunions du Conseil.

La Société n'est engagée que par la signature conjointe de deux (2) gérants ou de toute autre personne à qui le pouvoir de signature aura été spécialement délégué par le Conseil.

Les gérants sont nommés par l'Assemblée Générale, laquelle fixe la durée de leur mandat.

Le Conseil se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du Conseil se tiendront au siège social de la Société, à moins qu'il n'en soit décidé autrement dans l'avis de convocation. Le président dirigera les réunions du Conseil, mais en son absence, le Conseil pourra désigner, à la majorité des voix présentes, un autre gérant pour assumer temporairement la présidence de ces réunions.

Avis de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur, télex, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du Conseil.

Tout gérant ne pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique, ou par tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité de voix au cours d'une réunion, la voix prépondérante ira au président de la réunion.

Le Conseil pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Ces résolutions, composées de un ou plusieurs documents signé(s) par tous les gérants, forment ensemble le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par le président ou, en son absence par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou dans tout autre but, seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le Conseil.

Art. 13. Le décès ou la démission d'un gérant pour quelque raison que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants n'encourent, en raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle au titre des engagements pris régulièrement au nom de la Société. En leur qualité de mandataires ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'Associé Unique - Décisions Collectives des Associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient ou qu'il représente.

Art. 16. A moins qu'une majorité plus élevée soit requise en vertu des Statuts, les décisions collectives sont adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Conformément à la loi applicable, les Statuts peuvent être modifiés par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée à la majorité des voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 17. Le cas échéant, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la section XII de la Loi de 1915.

E. Exercice Fiscal - Comptes Annuels - Distribution des Profits

Art. 18. L'exercice de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Les comptes sont arrêtés le trente et un décembre de l'année et le Conseil prépare un inventaire présentant une estimation de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut vérifier l'inventaire et le bilan au siège de la Société.

Art. 20. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est affecté chaque année à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social. Le solde peut être affecté librement par les associés. Le solde peut être affecté à la distribution par l'Assemblée Générale. Le Conseil, peut distribuer un acompte sur dividende dans la mesure où des fonds suffisants existent.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement des associés, nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur mandat et leurs honoraires. Sauf décision contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif restant après déduction du passif (boni de liquidation) sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Toute question qui n'est pas régie par les Statuts est régie par la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes, représentées comme indiqué en tête des présentes, ayant rédigé les Statuts de la Société, déclarent souscrire quatre cent (400) parts sociales comme suit:

Nom de l'associé	Nombre de parts souscrites	Pourcentage	Valeur
1.- Fegier Holding B.V.	Cent soixante (160)	Quarante pour cent (40%)	EUR 5.000
2.- Fields Grow, SA	Cent soixante (160)	Quarante pour cent (40%)	EUR 5.000
3.- Numerical RACA Holding B.V.	Quarante (40)	Dix pour cent (10%)	EUR 1.250
4.- Dono Dare Serv. Consult. Unipessoal Lda.	Vingt (20)	Cinq pour cent (5%)	EUR 625
5.- Manuel Maria PINTO BASTO DE NORONHA E ANDRADE	Huit (8)	Deux pour cent (2%)	EUR 250
6.- Gonçalo Alexandre GUERREIRO BATALHA	Huit (8)	Deux pour cent (2%)	EUR 250
7.- Tomás CORREIA DA CUNHA GÓIS FIGUEIRA	Quatre (4)	Un pour cent (1%)	EUR 125

et déclarent les avoir intégralement libérés en espèces pour la somme de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-).

La preuve de ces paiements est donnée au Notaire soussigné, qui déclare que les conditions fixées par l'article 183 de la Loi de 1915, ont été satisfaites.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit supportés par la Société pour les besoins de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée Générale

Les personnes susvisées, représentant l'intégralité du capital souscrit ont adopté aussitôt les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Fernando Álvaro TEIXEIRA DE SOUSA EMERALDO, né le 30 septembre 1966 à Lisbonne (Portugal) et demeurant au rua Castilho 20, 6°, 1250-069 Lisbonne, (Portugal), co-fondateur et président-directeur général de ECS Capital;

- M. Tomás CORREIA DA CUNHA GÓIS FIGUEIRA, né le 27 mai 1967 à Lisbonne (Portugal) et demeurant au rua Castilho 20, 6°, 1250-069 Lisbonne, (Portugal), directeur financier de ECS Capital

- M. Arnold SPRUIT, né le 17 octobre 1971 à Wimbledon (Grande-Bretagne), demeurant au 15a rue Langheck, L-5410 Beyren, (Grand-Duché de Luxembourg), directeur indépendant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, à la demande des parties comparantes susmentionnées, le présent acte authentique est rédigé en anglais et suivi de sa traduction en français; en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version en anglais prévaudra. Après lecture du document au mandataire des comparantes, ce dernier a signé avec le Notaire le présent acte authentique.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 octobre 2011. LAC/2011/45947. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144920/377.

(110168357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Kiwi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 38, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 133.212.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126575/11.

(110145672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

KPMG Peat Marwick, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126576/10.

(110145478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Lënster Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 126.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011126577/11.

(110145532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

La Main d'Or S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 28, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 146.979.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126580/11.

(110145670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

La Poja, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 131.768.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011126581/11.

(110145873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

La Poja, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 131.768.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011126582/11.

(110145874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Lampe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 16.577.

Par résolutions prises en date du 28 juillet 2011, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Franz Hoffmeister, avec adresse au 10, Jägerhofstrasse, 40479 Düsseldorf, Allemagne

- Ole Klose, avec adresse au 10, Jägerhofstrasse, 40479 Düsseldorf, Allemagne

- Ulrich Cosse, avec adresse au 51, Beim Spieker, 28865 Lilienthal, Allemagne

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011126584/19.

(110145570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Lavalle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 59.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2011126585/13.

(110145459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Leader International E-Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 135.853.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126587/10.

(110145885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Aircraft Solutions Lux XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.131.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth of July.

Before Us Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. "ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC", a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3005386, and having its registered office at in Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

2. "ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC", a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3005391, and having its registered office at in Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal; and

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Aircraft Solutions Lux XI S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the investment through any means whatsoever, the acquisition, the holding and the disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, as well as in aircrafts, airplanes or related assets, and by purchase, subscription, or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates or deposits and other securities or financial instruments of any kind, as well as aircrafts, airplanes and assets relating directly or indirectly to the aviation sector and the ownership, administration, development and management of its assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/ or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending or similar transaction. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the

persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscribers	Numbers of shares	Subscription price (USD)
ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC	15,000	15,000
ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC	5,000	5,000
Total	20,000	20,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

124505

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

General meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402 born in Mankato, MN, on 1st January 1958.

- Pedro Fernandes das Neves, born on 15th October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. "ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC ", une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3005386, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.

représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. "ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC", une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3005391, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.

représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Aircraft Solutions Lux XI S.à.r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'investissement, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition, la détention et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités ainsi que dans des aéronefs, des avions ou des valeurs y relatives et par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute sorte, de même que des aéronefs, des avions et valeurs relatives directement ou indirectement au secteur de l'aviation, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises comprenant sans limitation pour toute activité de marge commerciale et/ou de vente à court terme ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut entrer dans, exécuter et délivrer et effectuer tout swap, contrat à terme, opération à terme, dérivés, options, rachats, prêts sur action ou transaction similaire. La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20,000.-) divisé en vingt mille (20,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (USD)
ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC	15,000	15,000
ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC	5,000	5,000
Total	20,000	20,000

Preuve du paiement du prix total de souscription par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Julie K. Braun, manager, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, née à Mankato, MN, le 1^{er} janvier 1958, et

- Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2011. Relation: LAC/2011/35271. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011121270/446.

(110139498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Logic Park Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126593/10.

(110145684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Lussy s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 161, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.646.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126594/10.

(110145969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Lux Business Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.709.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011126595/13.

(110145590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

LOMAC S.A., Luxembourg Offshore Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 22.206.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126600/10.

(110145862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

LOMAC S.A., Luxembourg Offshore Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 22.206.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126601/10.

(110145863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Johnson Controls Luxembourg Holding and Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 156.428.

EXTRAIT

I. Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 16 août 2011 (le «Contrat de Transfert») que:

La société Hoover Universal, Inc., une société régie par le droit de l'Etat du Michigan, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 098/069 et ayant son siège social au 49200 Halyard Dr., Plymouth, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, a transmis:

- 1000 parts sociales à Johnson Controls (U.K.) Limited, une société régie par le droit Anglais, enregistrée sous le numéro 02215149 et ayant son siège social au Unit 9, Marshall Road, Hillmead, Swindon, Angleterre;

Suite au Contrat de Transfert, l'associé actuel de la Société ainsi que les parts sociales détenues par l'associé sont les suivants:

Nom des associés	Nombre de parts sociales détenues
Johnson Controls (U.K.) Limited	1.000
TOTAL	1.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011128090/28.

(110147306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

M.O. Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 37.772.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011126603/10.

(110145986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Lux Konzern S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.993.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.02.2009.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011126596/13.

(110145591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

A & F S.A., Société Anonyme,**(anc. Advisory & Finance S.A.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.027.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62423 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011125750/11.

(110145301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Lellig Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 140.759.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2011 que:

- Révocation du commissaire aux comptes:

* Révocation Monsieur SCHERER Jean-Jacques, demeurant professionnellement L-7257 Helmsange-Walferdange - 1-3 Millewee, en qualité de commissaire aux comptes.

- Est nommé Commissaire aux comptes:

* Monsieur GUEDES Jorge, demeurant professionnellement L-7327 Steinsel, 35, rue J.F.- Kennedy, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

- Révocation d'administrateur de groupe A:

* Révocation Monsieur ROLLINGER Marco, demeurant à L-7374 Helmdange 189, route de Luxembourg, en qualité d'administrateur de groupe A.

- Est nommé administrateur de groupe A:

* Monsieur ROLLINGER Serge, demeurant professionnellement L-7220 Walferdange 133, route de Diekirch, nommé jusqu'à 19/06/2014.

124512

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011126588/23.

(110145502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Lux Tech Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 115.682.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme LUX TECH INVEST S.A. qui s'est tenue en date du 4 août 2011 a pris les décisions ci-après:

- Madame Channe DI-HOY, née le 4 mars 1943 à Ambatoaranana-Madagascar, retraitée, demeurant à F-06600 SUPER ANTIBES, 54, avenue des Anémones, Monsieur Frédéric AKLAN, né le 13 novembre 1979 à Toulon, photographe, demeurant à F-75020 PARIS, 34, rue des Ormeaux et Monsieur Christophe LOIZEAU, né le 7 juillet 1987, demeurant à F-83210 SOLLIES-PONT, 117, rue République, ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour une durée de 6 (six) ans,

- Madame Jeannine MIHARANA, née le 24 mars 1956 à Tananbao-Madagascar, ingénieur qualité, demeurant à F-83210 SOLLIES-PONT, 19, rue Notre Dame, a été nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire démissionnaire pour une durée de 6 (six) ans.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe LOIZEAU.

Référence de publication: 2011126597/20.

(110145889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Tiotu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.978.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2011 tenue au siège social de la Société, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société;
- de conserver les livres administratifs et comptables de la Société au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce pour une durée de cinq années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011126757/18.

(110145458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Panev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.036.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011126647/12.

(110145586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.
